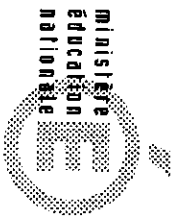




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE




Secrétariat général

**Direction générale des
ressources humaines**

Service des personnels
ingénieurs, administratifs,
techniques, ouvriers, sociaux
et de santé, des
bibliothèques et des musées

**Sous-direction de la
gestion des carrières**

Bureau des personnels
ingénieurs, techniques, de
recherche et de formation

DGRH C2-2MLABN° 

Affaire suivie par
Michèle LUNEAU

Téléphone
01 55 55 01 05

Fax
01 55 55 01 46

Mél.

michele.luneau

@education.gouv.fr

72, rue Regnaud
75243 - PARIS cedex 13

Paris le **24 JUIN 2009**

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs
les recteurs d'académie,
Chanceliers des universités

Mesdames et Messieurs
les présidents et directeurs
d'établissement d'enseignement supérieur

Monsieur le Chef du service de l'action
administrative et de la modernisation

OBJET : Calendrier des concours ITRF – session 2009.
REF : Circulaire COLORITARF du 28 janvier 2009.

Vous trouverez ci-après le calendrier déroulant les différentes phases des concours ITRF pour 2009, depuis l'ouverture des concours, jusqu'à la prise de fonctions des lauréats.

Comme il vous l'était indiqué sur la circulaire COLORITARF, **les lauréats des concours de technicien seront affectés en 2009 pour le 1^{er} octobre.**

Cette année encore **les lauréats des concours de catégorie A seront affectés pour le 1^{er} décembre 2009**, mais la mise en place du nouveau dispositif de recrutements pour l'année 2010 qui vous sera prochainement communiqué, permettra d'affecter l'ensemble des lauréats de la session 2010 pour le 1^{er} octobre.

Pour 2009, ces dates distinctes d'affectation des concours de catégorie B et catégorie A, nous conduisent à ouvrir l'application de saisie des vœux « LAUREAT-IT » en deux temps et à mettre en ligne deux guides du lauréat : un pour les lauréats du concours de technicien, un pour les lauréats des concours de catégorie A.

Le présent calendrier ainsi que les deux guides du lauréat seront en ligne sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/personnel/itrf>, rubrique : après le concours.

Ils seront également communiqués à l'ensemble des centres organisateurs des concours.

Par ailleurs, et dans un souci d'efficacité et de rapidité de l'information, les avis d'affectation ne seront pas envoyés aux lauréats. Ceux-ci devront imprimer l'avis d'affectation à partir de l'application (phase RESULT-IT) et le renvoyer au bureau de gestion selon les dates indiquées sur le calendrier.

Je vous remercie d'assurer auprès des lauréats une large diffusion de ce calendrier.

Le Chef de service,

Adjoint au directeur général des ressources humaines,
chargé du service des personnels ingénieurs,
administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de
santé, des bibliothèques et des musées


Eric BERNET

P.J : calendrier des concours ITRF

CALENDRIER DES CONCOURS ITRF DE CATEGORIES A ET B - SESSION 2009

Opération	Date		
Color-ITRF : demande en ligne d'ouverture des concours par les établissements	Du 4 mars au 16 mars 2009		
Publi-ITRF : consultation en ligne des postes offerts aux concours par les établissements	Du 24 mars au 29 mars 2009		
Ouverture des inscriptions	28 avril 2009		
Clôture des inscriptions (date limite de renvoi ou de dépôt des dossiers de candidature aux centres organisateurs)	25 mai 2009		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">Catégorie B (TCH)</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">Catégorie A (IGR, IGE, ASI)</td> </tr> </table>	Catégorie B (TCH)	Catégorie A (IGR, IGE, ASI)
Catégorie B (TCH)	Catégorie A (IGR, IGE, ASI)		
Organisation des épreuves d'admissibilité Proclamation des résultats de la phase d'admissibilité des concours et publication des résultats sur le site web du ministère	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">IMPERATIVEMENT AVANT LE 31 JUILLET 2009</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">IMPERATIVEMENT AVANT LE 29 SEPTEMBRE 2009</td> </tr> </table>	IMPERATIVEMENT AVANT LE 31 JUILLET 2009	IMPERATIVEMENT AVANT LE 29 SEPTEMBRE 2009
IMPERATIVEMENT AVANT LE 31 JUILLET 2009	IMPERATIVEMENT AVANT LE 29 SEPTEMBRE 2009		
Organisation des épreuves d'admission Proclamation des résultats de la phase d'admission des concours et publication par les centres organisateurs des résultats sur le site web du ministère	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">Du mardi 1^{er} SEPTEMBRE au jeudi 10 SEPTEMBRE</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">Du mercredi 21 OCTOBRE au vendredi 30 OCTOBRE</td> </tr> </table>	Du mardi 1 ^{er} SEPTEMBRE au jeudi 10 SEPTEMBRE	Du mercredi 21 OCTOBRE au vendredi 30 OCTOBRE
Du mardi 1 ^{er} SEPTEMBRE au jeudi 10 SEPTEMBRE	Du mercredi 21 OCTOBRE au vendredi 30 OCTOBRE		
Laureat-IT : saisie des vœux d'affectation des lauréats (1)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">Du mardi 1^{er} SEPTEMBRE au jeudi 10 SEPTEMBRE</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">Du mercredi 21 OCTOBRE au vendredi 30 OCTOBRE</td> </tr> </table>	Du mardi 1 ^{er} SEPTEMBRE au jeudi 10 SEPTEMBRE	Du mercredi 21 OCTOBRE au vendredi 30 OCTOBRE
Du mardi 1 ^{er} SEPTEMBRE au jeudi 10 SEPTEMBRE	Du mercredi 21 OCTOBRE au vendredi 30 OCTOBRE		
Affectation automatique des lauréats	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">Lundi 14 SEPTEMBRE</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">Lundi 9 NOVEMBRE</td> </tr> </table>	Lundi 14 SEPTEMBRE	Lundi 9 NOVEMBRE
Lundi 14 SEPTEMBRE	Lundi 9 NOVEMBRE		
Result-IT : consultation des affectations et impression en ligne des avis d'affectation par les lauréats (2)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">Du mardi 15 SEPTEMBRE au dimanche 20 SEPTEMBRE</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">Du mardi 10 NOVEMBRE au dimanche 15 NOVEMBRE</td> </tr> </table>	Du mardi 15 SEPTEMBRE au dimanche 20 SEPTEMBRE	Du mardi 10 NOVEMBRE au dimanche 15 NOVEMBRE
Du mardi 15 SEPTEMBRE au dimanche 20 SEPTEMBRE	Du mardi 10 NOVEMBRE au dimanche 15 NOVEMBRE		
Date limite de retour des décisions d'affectation par les lauréats	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">Lundi 21 SEPTEMBRE cachet de La Poste faisant foi</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">Lundi 16 NOVEMBRE cachet de La Poste faisant foi</td> </tr> </table>	Lundi 21 SEPTEMBRE cachet de La Poste faisant foi	Lundi 16 NOVEMBRE cachet de La Poste faisant foi
Lundi 21 SEPTEMBRE cachet de La Poste faisant foi	Lundi 16 NOVEMBRE cachet de La Poste faisant foi		
Prise de fonctions	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">Jeudi 1^{er} OCTOBRE</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">Mardi 1^{er} DECEMBRE</td> </tr> </table>	Jeudi 1 ^{er} OCTOBRE	Mardi 1 ^{er} DECEMBRE
Jeudi 1 ^{er} OCTOBRE	Mardi 1 ^{er} DECEMBRE		

(1) En 2009, l'application « Laureat-IT » sera ouverte en deux temps : d'abord pour la seule collecte des vœux des lauréats (LP et LC) des concours de cat.B ; ensuite pour la seule collecte des vœux des lauréats (LP et LC) des concours de cat.A. Un candidat qui serait lauréat d'un concours de cat.B et d'un concours de cat.A au titre de la session 2009, devra donc d'abord se connecter à « Laureat-IT cat.B » pour saisir ses vœux d'affectation en tant que TCH ; puis ultérieurement à « Laureat-IT cat.A » pour saisir ses vœux d'affectation en IGR et/ou IGE et/ou ASI.

(2) Il n'y aura pas d'envoi papier des avis d'affectation 2009 pour les lauréats : ils devront impérativement imprimer eux-mêmes l'avis d'affectation à partir de l'application « Result-IT » et le retourner au bureau DGRH C2-2 avant la date limite indiquée dans le calendrier, cachet de La Poste faisant foi.